

L'ÉTOILE DU NORD

D'un éclat vif et doux
Mais ses bienfaits publics



Mon œil la voit briller
Qui les peut calculer ?

Journal Hebdomadaire, -- Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.
Rédigé par un Comité de Collaborateurs. ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur

2e Année. No 39

JOLIETTE, 13 MARS 1886

50 Cts. Par Année

Affaires Municipales.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE VILLE DE
JOLIETTE.

SÉANCE DU 3 MARS 1886.

Sont présents : A. Fontaine, maire, les Conseillers Frs. Rivet, P. E. McConville, J. B. Bazinet, Ildige Mercier et Landry Chaput.

Lecture et adoption des minutes de la dernière séance. Le Sec. Trés. fait lecture d'une Requête de M. A. Cabana, N. P., demandant que son nom soit inscrit sur le rôle d'évaluation de cette ville, pour être ensuite mis sur la liste électorale ; produisant avec la présente requête, un bail à loyer, à raison de \$15,00. M. Mercier secondé par M. Chaput, propose que la requête ci-dessus soit approuvée. — *Adopté.*

Vient ensuite un compte de la Canadian Rubber Cie., de Montréal réclamant un montant de \$22,40 pour effets vendus à cette Corporation. Ce compte reste sur la table jusqu'à ce qu'il soit vérifié. Le Sec. Trés. met ensuite devant le Conseil, un compte de M. Prosper Champoux au montant de \$1,25 réclamée de la Corporation pour frais de réparation du tuyau de l'aqueduc. Cette question soulève une vive discussion de la part des Conseillers Bazinet, Rivet et Mercier, on finit par régler la question comme suit : Proposé par M. Mercier, secondé par M. Rivet, que le Sec. Trés. soit chargé de payer le compte ci-dessus. — *Adopté.*

Vient ensuite une Requête de MM. J. S. Kelly, T. E. Kelly, Frs. Archambeault, Louis Farly, J. Vincent, St-Amant, Gaidardet, J. E. Mercure, etc., demandant à faire inscrire leurs noms sur le rôle d'évaluation de cette ville et ensuite mis sur la liste électorale.

M. Mercier secondé par M. Chaput, propose : Que la requête ci-dessus reste sur la table pour être prise en considération à la prochaine séance, excepté toutefois les noms de MM. Kelly et Archambeault qui peuvent être inscrits sur le rôle d'évaluation. — *Adopté.*

Avant l'ajournement, le Président du comité du feu se lève pour réveiller la question de la construction d'une nouvelle station de feu. M. Mercier dit qu'il entend discuter cette question avec ses

confrères et connaître l'opinion arrêtée du Conseil. Il plaide avec vigueur la réunion de la station de l'aqueduc avec celle du feu, et l'inutilité d'employer deux hommes pour diriger une besogne qui pourrait être faite que par un seul ; et par conséquent l'économie qui en résulterait. M. Bazinet dit qu'il n'est pas prêt à donner son opinion formelle à ce sujet. Alors le Président du Conseil demande au Conseil la permission d'expliquer sa manière de voir sur la question actuellement débattue. Le président du comité de l'aqueduc combat avec M. Frs. Rivet l'opinion de M. Mercier et dans quelques paroles bien réfléchies, fit voir de son côté, l'incommodité qu'il y aurait de bâtir à la station de l'aqueduc, et l'impossibilité d'élaguer un des officiers de cette Corporation. M. Rivet se lève ensuite pour dire quelques mots dans le même sens que M. Fontaine ; puis enfin, M. McConville qui appuya l'opinion de M. Mercier et proposa croyons-nous la motion la plus prudente, celle d'ajourner.

Et la séance est levée.

Les droit du mari.

Quand leur mari ronfle trop fort beaucoup de femmes n'hésitent pas à lui lancer un vigoureux coup de coude ou à lui pincer le nez pour faire cesser cette musique. Elles ne savent sans doute pas à quel danger elles s'exposent en dérangeant ainsi le sommeil du roi de la création. M. Vanderbilt Allen, petit fils du vieux commodore dont il porte le prénom, ronfle comme une toupie d'Allemagne. A l'entendre on croirait qu'un veuf à épousé une jeune fille dans le voisinage car c'est un véritable charivari que sa respiration. Un soir qu'il se trouvait au concert d'ordonnance dans son concert discordant, sa femme n'y tenant plus le toucha et le pria de mettre moins d'ardeur dans sa fureur. Vous n'avez jamais connu un ronfleur qui veuille convenir qu'il ronfle, n'est-ce pas ? C'est sans doute parce qu'il n'a pas l'occasion de s'entendre et d'apprécier ses qualités ronflantes. Eh ! bien, M. Allen s'est fâché et il a dit à sa femme que si cela lui arrivait encore il la flanquerait hors du lit à grands coups de pieds. Madame Allen s'est tenue pour

avertie et le lendemain elle est allée conter la chose en pleurnichant à sa mère. Celle-ci a conseillé de demander le divorce et elle l'a fait. Savez-vous ce que le juge lui a répondu ? " Madame, votre mari a eu parfaitement raison et je trouve qu'il a été bien bon de se contenter de vous prévenir. C'était son droit de vous jeter hors du lit, et l'eût-il fait que ce n'eût pas été un acte de cruauté. Sachez qu'une femme n'a pas le droit de déranger le sommeil du mari pour une futilité semblable, et si elle le fait c'est à son péril. Votre demande de divorce est refusée." Ainsi lectrices, pas plus qu'il ne faut éveiller le chat qui dort il ne faut troubler le sommeil du mari qui ronfle. Bouchez-vous les oreilles avec du coton si cela vous incommode, mais pour la plus grande conservation de vos membres, évitez de le déranger dans ses fonctions de ronfleur.

Un parfum dangereux.

Au siècle dernier, on avait, paraît-il, inventé un singulier parfum : l'essence de truffe, les personnes coquettes qui voulaient plaire aux gourmets ne manquaient pas d'en mettre quelques gouttes dans leurs sachets.

Un beau jour, une charmante marquise, allant faire visite à un fermier général, se rendit à la campagne, parfumée de truffe des pieds à la tête. Le malheur voulut qu'un porcher qui conduisait son troupeau passât à côté d'elle au moment où elle descendit de carrosse.

Toutes les brebis de Saint Antoine, éveillées par le parfum favori, ne se tinrent pas de joie, et poursuivirent la malheureuse qui arriva chez le traitant en compagnie d'une douzaine de cochons.

— Oh ! monsieur, s'écria-t-elle suffoquée ; croyez bien que c'était pour vous, et non pas pour eux !

N'oubliez pas que le 1er de Mai prochain, **Albert Gervais**, Libraire, Relieur, Imprimeur, etc., déménagera dans le grand magasin, actuellement occupé par **M. J. Edmond Renaud**, Place du Marché, Joliette.

L'annexion.

Il n'est plus guère question déjà de l'annexion tant désirée du comté de Berthier au district judiciaire de Joliette.

Nous le regrettons vivement pour notre part. D'autant plus que le projet semblait sourire à tous les intéressés.

Des démarches devaient être faites pour obtenir l'adhésion formelle des différentes paroisses du Comté de Berthier. L'on devait faire signer des pétitions en nombre considérable pour les adresser à la législature provinciale. Rien de cela ne paraît encore avoir été fait, malgré que la session soit déjà prochaine.

Nous devons être certains d'une chose, c'est que Berthier ne viendra pas au-devant de nous si nous ne l'y invitons pas de la meilleure manière possible. Si c'est avantageux pour Berthier d'être annexé à Joliette, n'oublions pas que Joliette devra aussi tirer un grand profit de l'annexion. Et ce profit ne se restreindra pas au Barreau. Loin de là, le commerce de Joliette prendra lui-même un nouvel et puissant essor quand il sera le centre judiciaire de quatre comtés comme ceux de Berthier, de l'Assomption, de Montcalm et de Joliette.

Nous avons pleine confiance dans les lumières et le dévouement des membres qui forment le Comité d'annexion. C'est pourquoi nous voudrions les voir déployer toute leur activité en faveur du projet qu'ils ont à promouvoir. Sans doute que ces messieurs du comité ont bien leur besogne privée qui ne leur laisse guère de loisirs, mais c'est sur eux que nous avons compté, et c'est probablement d'eux seuls que devra dépendre le résultat de notre tentative d'annexion; car leur influence personnelle est une garantie qu'ils sauront faire incliner la balance de notre côté au cas où Sorel voudrait nous faire contre-poids. A l'œuvre donc! Sus à l'annexion. Notre trouble et nos démarches seront bien payées si nous pouvons réussir.

Revendiquons nos droits.

C'est un fait digne de remarque que les Canadiens-Français, pourtant si fiers de leurs institutions, sacrifient aisément en pratique les droits de leur noble et belle langue française.

L'on dirait parfois à voir la manière d'agir de certains des nôtres que c'est deshonneur de parler français surtout en face d'un étranger. Le premier venu qui possède la moindre notion de la langue anglaise ne manque jamais une bonne occasion de faire du verbiage en anglais. C'est tout comme si l'on croyait par là se donner du relief.

Mais de grâce! en quoi donc la langue anglaise est-elle tant supérieure à la langue française?

Chaque peuple à sa langue qui lui est propre. Il y tient comme à un bien sacré. En effet, c'est un précieux patrimoine qui vient des pères. Et souvent c'est par le langage seul que deux nations diffèrent principalement entre elles.

L'anglais parle sa langue. Parlons donc la nôtre! Pourquoi lui emprunter la sienne sans motif raisonnable.

Dans toutes les villes de notre Province de Québec vous rencontrez bon nombre de Canadiens-français que vous auriez peine à revendiquer comme étant des nôtres, n'était leur nom qu'il n'est pas toujours facile de traduire ou de défigurer. Marchands, tailleurs, hôteliers et tous hommes d'affaires en général veulent à tout prix singer leurs confrères d'origine britannique. Il leur faut une enseigne des cartes d'affaires et des placards de réclame écrits en anglais. Au lieu de *marchands*, de *tailleur*, d'*hôtellier*, d'*épicier*, etc., vous ne rencontrez partout que des *merchants*, des *tailors*, des *bar keeper*, des *grocers*, Canadiens-français.

Il n'y a pas jusque dans notre bonne ville de Joliette où l'on a vu *res visibile* des barbiers s'intituler publiquement des "Barber."

Savez-vous ce que méritent ces gens là? Ils méritent d'être délaissés par tout Canadien français qui a du cœur. Nous devrions autant que possible nous abstenir de les encourager par notre patronage. En effet puisqu'il nous méprisent au point de faire tout leur étalage et toute leur réclame exclusivement pour la population de langue anglaise, c'est donc qu'ils n'ont pas besoin de nous. Alors nous devrions nous éloigner de leurs établissements et leur laisser tout le loisir de faire les doux yeux à la clientèle anglaise.

Mais au fait messieurs les hommes d'affaires, pourquoi tout cet étalage à l'anglaise? Ce n'est pas assurément pour la commodité de votre clientèle, car elle est toute française celle là. En effet, c'est notoire que les anglais n'achètent jamais chez les Canadiens français. Du reste l'anglais par hasard qui veut aller acheter chez vous sait qu'il a affaire à des Canadiens français et n'est pas trompé par vos enseignes.

Pourquoi nous Canadiens français qui sommes en immense majorité dans la Province de Québec ferions-nous concession de nos droits en faveur des anglais? Est-ce que les anglais nous font de ces concessions. Ont-ils des enseignes en français? Font-ils en français leur réclame? Non loin de là. Ils ne font pas un pas vers nous. Alors pourquoi aller audevant d'eux. Usons donc de nos droits! nous sommes chez nous. Que l'étranger qui ne s'accommode pas de nos usages aille plus loin chercher ce qu'il lui faut. "Revendiquons nos droits!" que ce soit là le mot d'ordre.

L'Institut.

L'Institut de cette ville a pris la résolution de donner des séances publiques de discussion. La première soirée de ce genre a eu lieu jeudi soir. Il y avait foule considérable.

La question à discuter était la suivante: "Le Conseil de ville doit-il accorder des licences à tous les officiers qualifiés qui en font la demande. Dr J. J. Sheppard, Ecr. et J. M. Tellier, Ecr. Avocat

ont plaidé pour l'affirmative, et J. Martel, Ecr. Avocat, J. N. A. McConville, Ecr. Avocat et M. P. P. et J. J. Provost, Ecr. ont plaidé pour la négative.

Le vote s'est pris parmi les membres de l'Institut et ceux qui plaident pour l'affirmative ont obtenu gain de cause.

Nous approuvons fort les soirées de cette nature. En outre qu'elles sont une bonne occasion d'amusement, elles habituent à la discussion et sont de nature à nous instruire.

Tout le monde peut être admis à prendre part à la discussion.

M. le Curé de cette ville assistait à la soirée de jeudi. Il a fortement encouragé l'Institut dans son nouveau programme.

La question à débattre à la séance de jeudi prochain est la suivante: "Le Conseil de ville doit-il accorder des bonus à toute personne qui offrant des garanties s'engagera à établir des industries manufacturières dans Joliette." Se sont inscrits pour l'affirmative: A. Fontaine, Ecr. Avocat et Frs Rivet, Ecr. Marchand. J. J. Sheppard, Ecr. M. D. s'est inscrit pour la négative.

La liste est ouverte à toute personne qui voudrait s'inscrire.

Les grèves aux Etats-Unis.

Le surintendant Kerrigan du "Missouri Pacific" de St-Louis Missouri a donné ordre de congédier tous les Chevaliers du Travail qui sont au service de la compagnie.

On croit que la compagnie a remplacé les grévistes et qu'elle va essayer de reprendre le service des trains de marchandises, mercredi soir. Dans ce cas, elle rencontrera, sans doute, de la résistance de la part des Chevaliers du Travail.

Mercredi matin les hommes que la compagnie de chemin de fer de Fort Worth, Texas a pris à son service pour remplacer les mécaniciens en grève, ont été attaqués par les Chevaliers du Travail lorsqu'ils se sont mis à l'ouvrage et ont été forcés de se retirer.

Les grévistes ont ensuite placé les locomotives sur des voies d'évitement. Tout est paisible en ce moment, mais on redoute des troubles sérieux.

Mercredi matin, les Chevaliers du Travail de Troy, N. Y. ont donné ordre aux fileurs dans les filatures de Cohoes de se mettre en grève.

Les fileurs prétendent que dans les arrangements qui ont été conclus dernièrement au sujet des gages des ouvriers on ne les a pas traités d'une manière équitable.

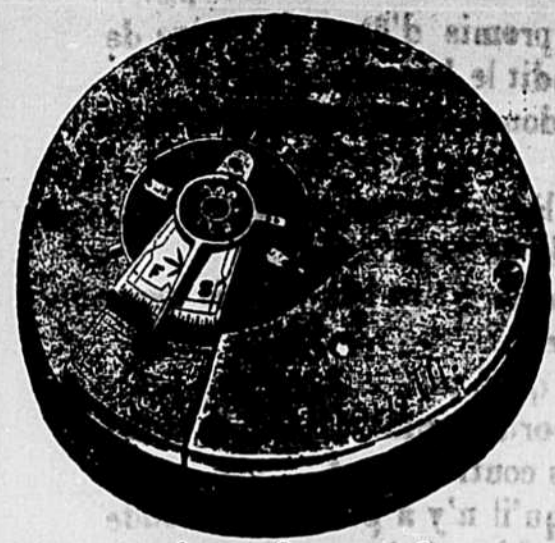
On dit qu'à la suite d'une combinaison des manufacturiers, toutes les filatures dans cet Etat vont suspendre leurs opérations sous peu.

Nouvelle de Québec.

Une dépêche de Rome confirme, mais pas officiellement toutefois, la nouvelle de l'élevation de Mgr Taschereau au cardinalat. A cette occasion, Sa Grandeur a reçu des félicitations de toute part.

ÉTABLI EN 1861.

Antime A. Laporte,
Horloger, Bijoutier et Opticien,
Place du Marché, Joliette, P. Q.



Spécialités de Montres, Horloges,
Bijouteries, Jons de mariage, Lunettes en tous genres et de
tous les prix. Aussi un assortiment de Marchandises plaquées
en argent pour cadeaux de nocés.

↳ Réparation de Montres et Bijoux à prix modérés. ↳

Chemin de fer Le Vermont Central



Lorsque vous voudrez acheter des tickets pour aller aux États-Unis, adressez-vous à Albert Gervais, libraire, relieur et imprimeur, Joliette. Il est agent du Central Vermont qui est la plus belle ligne de chemin de fer, et la plus avantageuse.

Camille Labrèche,

Marchand de
Marchandises Sèches,
Françaises,
Anglaises et
Américaines,
EN GROS ET EN DETAIL,
BLOC FISK,
PLACE DU MARCHÉ,
JOLIETTE.

Allez faire vos achats à ce grand magasin, c'est lui qui tient le plus grand assortiment de marchandises de Joliette,

Ses Prix sont Très Modérés,

Et plusieurs commis sont attachés à cette maison, et vous serez servis avec promptitude et politesse.

↳ Ne manquez pas l'occasion d'aller lui faire une visite et vous serez satisfaits.

QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU. — On ne saurait trop recommander à nos lecteurs de se procurer pour les longues veillées d'hiver le célèbre (abat jour chinois) qui est certainement le moins dispendieux et la plus nouveau. En vente chez Albert Gervais, Joliette. Prix 10 cts.

Ath. Crépeau & Cie

PEINTRES



PEINTRES

JOLIETTE.
ENTREPRENEURS DE MAISONS ET
D'ENSEIGNES,

Décorateurs et tapissiers, toujours prêts à exécuter tous les ouvrages qui leur seront confiés : Blanchissages, Dorures et Peintures à Fresques.

SPECIALITE :

Rideaux Transparents exécutés sur commande.

Ils s'acquitteront de tout ce qu'on les chargera de faire, avec un soin à donner pleine et entière satisfaction.

N. B. Toutes commandes venant des autres paroisses, recevront toute l'attention possible. 21, 3,85—6m.

↳ Nous prions nos abonnés de voir sans délai à solder le prix de leur abonnement.

Nouveau papier. — A la demande de M. Albert Gervais, libraire de cette ville. M. J. B. Rolland vient de manufacturer un nouveau papier à note qui est de première qualité et qui a pour nom *Papier Gervais*. M. Gervais sera en état de le vendre à très bas prix.

Récompense. — Une forte somme en or est offerte à qui découvrira une maison de commerce ou les vaisselles et cristaux, se vendent à aussi bon marché que chez Albert Gervais, Joliette.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE
BISCUITS D. JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES

qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe qu'elle quantité de tabac manufacturé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.

20, 9,84—12m

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Propriété à vendre.

Un emplacement situé sur la Rue St-Pierre, Joliette, et à peu de distance du marché, bâti d'une maison de 26 x 26, divisée en 7 appartements et autres dépendances, le tout en bon ordre et offert à des conditions très faciles. Pour plus amples informations s'adresser à Delle Hedwidge Labrèche, Joliette.

No 32, 4 x f.

GRAND ROMAN DE CAPE ET D'ÉPÉE

LE BOSSU

Ou le Petit Parisien Lagardère

Par PAUL FEVAL.

QUATRIÈME PARTIE

Le palais royal.

II

Entretien particulier.

— Monsieur, dit le régent avec douceur et gravité, je n'ai point voulu faire allusion à ce que vous pensez... Je n'ai jamais vu ce Lagardère.

— Monseigneur, repartit le bossu, qui souriait toujours, on appelait le beau Lagardère quand il était cheveu-léger de votre royal oncle... je n'ai jamais pu être beau ni cheveu-léger.

Il ne plaisait point au duc d'Orléans d'appuyer sur ce sujet.

— Comment vous nommez-vous ? demanda-t-il.

— Maître Louis, monseigneur, dans ma maison... Au dehors, les gens comme moi n'ont d'autre nom que le sobriquet qu'on leur donne.

— Où demeurez vous ?

— Très-loin.

— C'est un refus de me dire votre demeure ?

— Oui, monseigneur.

Philippe d'Orléans releva sur lui son oeil sévère et prononça tout bas :

— J'ai une police, monsieur... elle passe pour être habile... je puis aisément savoir...

— Du moment que Votre Altesse Royale semble y tenir, interrompit le bossu, je fais taire mes répugnances... Je demeure en l'hôtel de M. le prince de Gonzague.

— A l'hôtel de Gonzague ! répéta le régent étonné.

Le bossu salua et dit froidement :

— Les loyers y sont chers !

Le régent semblait réfléchir.

— Il y a longtemps, fit-il, bien longtemps que j'entendis parler pour la première fois de ce Lagardère... C'était autrefois un spadassin effronté...

— Il a fait de son mieux depuis lors pour expier ses folies.

— Que lui êtes vous ?

— Rien... et tout... Il n'a point d'ami.

— Pourquoi n'est-il pas venu lui-même ?

— Parce qu'il m'avait sous la main.

— Si je voulais le voir, où le trouverais-je ?

— Je ne puis répondre à cette question, monseigneur.

— Cependant...

— Vous avez une police... elle passe pour être habile... essayez.

— Est-ce un défi, monsieur ?

— C'est une menace, monseigneur... Dans une heure d'ici, Henri de Lagardère peut être l'abri de vos recherches... et la

démarche qu'il a faite pour l'acquit de sa conscience, jamais il ne la renouvellera.

— Il l'a donc faite à contre-cœur, cette démarche ? demanda Philippe d'Orléans.

— A contre-cœur, c'est le mot, repartit le bossu.

— Pourquoi ?

— Parce que le bonheur entier de son existence est l'enjeu de cette partie, qu'il aurait pu ne point jouer.

— Et qui l'a forcé à jouer cette partie ?

— Un serment.

— Fait à qui ?

— A un homme qui allait mourir.

— Et cet homme s'appelait ?

— Vous le savez bien, monseigneur...

cet homme s'appelait Philippe de Lorraine, duc de Nevers.

Le régent laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

— Voilà vingt ans de cela, murmura-t-il d'une voix véritablement altérée ; je n'ai rien oublié, rien ! Je l'aimais, mon pauvre Philippe, il m'aimait. Depuis qu'on me l'a tué, je ne sais pas si j'ai touché la main d'un ami sincère.

Le bossu le dévorait du regard. Une émotion puissante était sur ses traits. Un instant il ouvrit la bouche pour parler, mais il se contint par un violent effort. Son visage redevint impassible. Philippe d'Orléans se redressa et dit avec lenteur :

— J'étais le proche parent de M. le duc de Nevers... Ma sœur a épousé son cousin, M. le duc de Lorraine... Comme prince et comme allié, je dois protection à sa veuve, qui du reste est la femme d'un de mes plus chers amis... Si sa fille existe, je promets qu'elle sera une riche héritière et qu'elle épousera un prince si elle veut... Quant au meurtre de mon pauvre Philippe, on dit que je n'ai qu'une vertu, c'est l'oubli de l'injure... et cela est vrai : la pensée de la vengeance naît et meurt en moi à la même minute ; mais, moi aussi, je fis un serment quant on vint me dire : " Philippe est mort !... " A l'heure qu'il est, je conduis l'Etat : punir l'assassin de Nevers ne sera plus vengeance, mais justice.

Le bossu s'inclina en silence. Philippe d'Orléans reprit :

— Il me reste plusieurs choses à savoir... Pourquoi ce Lagardère a-t-il tardé si longtemps à s'adresser à moi ?

— Parce qu'il s'était dit : " Au jour où je me dessaisirai de ma tutelle, je veux que mademoiselle de Nevers soit femme et qu'elle puisse connaître ses amis et ses ennemis.

— Il a les preuves de ce qu'il avance ?

— Il les a... sauf une seule.

— Laquelle ?

— La preuve qui doit confondre l'assassin.

— Il croit le connaître... et il a une marque certaine pour vérifier ses soupçons.

— Cette marque ne peut servir de preuve ?

— Votre Altesse en jugera sous peu... Quant à la naissance et à l'identité de la jeune fille, tout est en règle.

Le régent réfléchissait.

— Quel serment avait fait ce Lagardère ? demanda-t-il après un silence.

— Il avait promis d'être le père de l'enfant, répondit le bossu.

— Il était donc là au moment de la mort ?

— Il était là... Nevers mourant lui confia la tutelle de sa fille.

— Ce Lagardère tira-t-il l'épée pour défendre Nevers ?

— Il fit ce qu'il put... Après la mort du duc il emporta l'enfant, bien qu'il fût seul désormais contre vingt.

— Je sais qu'il n'y a point au monde de plus redoutable épée, murmura le régent ; mais il y a de l'obscurité dans vos réponses, monsieur... Si ce Lagardère assistait à la lutte, comment dites-vous qu'il a seulement des soupçons au sujet de l'assassin ?

— Il faisait nuit noire. L'assassin était masqué. Il frappa par derrière.

— Ce fut donc le maître lui-même qui frappa ?

— Ce fut le maître. Et Nevers tomba sur le coup en criant : " Ami, venge-moi ! "

— Et ce maître, poursuivit le régent avec une hésitation visible, n'était-ce point M. le marquis de Caylus-Tarrides ?

— Monsieur le marquis de Caylus-Tarrides est mort depuis des années, répliqua le bossu ; l'assassin est vivant... Votre Altesse Royale n'a qu'un mot à dire, Lagardère le lui montrera cette nuit.

— Alors, fit le régent avec vivacité, ce Lagardère est à Paris ?

Le bossu se mordit la lèvre.

— S'il est à Paris, ajouta le régent qui se leva, il est à moi !

Sa main agita une sonnette, et il dit au valet qui entra :

— Que M. de Machault vienne ici sur-le-champ.

M. de Machault était le lieutenant de police.

Le bossu avait repris son calme.

— Monsieur, dit-il en regardant sa montre, à l'heure où je vous parle, M. de Lagardère m'attend, hors de Paris, sur une route que je ne vous indiquerai point, dussiez-vous me donner la question... Voici onze heures de nuit qui vont sonner. Si M. de Lagardère ne reçoit de moi aucun message avant onze heures et demie, son cheval galopera vers la frontière. Il a des relais... votre lieutenant de police n'y peut rien.

— Vous serez otage ! s'écria le régent.

— Oh ! moi, fit le bossu qui se prit à sourire, pour peu que vous teniez à me garder prisonnier, je suis en votre pouvoir.

Il croisa ses bras sur sa poitrine.

Le lieutenant de police entra. Il était myope, et, ne voyant point le bossu, il s'écria avant qu'on l'interrogât :

— Voici du nouveau ! Votre Altesse Royale verra si on peut user de clémence envers de pareils brouillons. Je tiens la preuve de leurs intelligences avec Alberoni, Cellamare est ladedans jusqu'au cou... et M. de Villeroy, et M. de Villars et toute la vieille cour qui est avec le duc et la duchesse de Maine...

— Silence ! fit le régent.

(A continuer.)

Rome et les Chevaliers du Travail.

Voici quelle est, jusqu'à ce jour, la situation des Chevaliers du travail vis-à-vis de l'Eglise, dit le Canada.

En octobre 1883, Mgr l'Archevêque de Québec envoya à Rome leurs constitutions pour avoir sur elles le jugement du Saint Siège.

La réponse rendue en septembre 1884 fut celle-ci : "Vu les principes, l'organisation et les statuts de la Société des Chevaliers du Travail, tels qu'exposés, la société elle-même doit être mise au nombre des sociétés prohibées par le Saint Siège, selon l'instruction du 10 mai 1884."

Leur cause ayant été portée à Rome, c'est à cette Cour Suprême que les Chevaliers du Travail doivent s'adresser, s'ils veulent sincèrement s'entendre avec l'Eglise Catholique. Là on leur dira ce qu'ils ont ou ce qu'il leur reste à modifier et à améliorer dans les principes, l'organisation et les statuts de leurs constitutions, pour qu'elles ne présentent plus rien de contraire aux principes et aux lois de l'Eglise. Jusqu'alors les catholiques devront s'en éloigner, car le premier devoir du catholique est de se conduire suivant les décisions du Saint Siège.

Un portrait.

Dans une récente circulaire à son clergé, Mgr Fabre a esquissé à grands traits le caractère que doit avoir un hôtelier honnête et chrétien. Dans l'intérêt de la morale publique et du bon ordre, nous nous faisons un devoir de reproduire ce passage :

"Cet homme doit être un chrétien possédant assez de conscience et d'énergie pour faire son devoir. Il doit être lui-même tempérant, sans quoi il permettra facilement des abus dans sa maison. Il doit avoir donné des preuves de son honnêteté, de manière à assurer le fait qu'il ne tolérera pas des jeux défendus ou quoi que ce soit contre la morale. Il doit, par sa conduite antérieure, avoir prouvé qu'il est décidé de ne pas vendre le dimanche ou les autres jours de fêtes religieuses. Il doit enfin avoir assez de conscience pour qu'on le croit capable d'accomplir ce devoir du respect du dimanche, non-seulement par crainte de l'amende que pourra lui imposer la loi, mais encore par respect pour les jours consacrés au Seigneur. Telles sont les qualités requises de tout requérant pour obtenir une licence d'hôtel."

Non-seulement il convient pour une paroisse d'avoir des maisons pour le repos des voyageurs ; mais il faut encore que ceux qui tiennent ces maisons soient honnêtes. Mais quelle différence entre une semblable maison et celle tenues dans un grand nombre de cas ! Ce ne sont plus des endroits de repos temporaire pour les voyageurs. On les a converties en maisons de jeu et de débauches où l'on vend de la bière et du punch, pourvu qu'il paie ; on y joue, pourvu que

celui qui s'y adonne aide au propriétaire à vendre sa bière. Par ce moyen on convertit ces maisons en lieux de débauches où l'on nourrit les personnes adonnées à l'ivresse la plus basse et la plus crapuleuse."

La coqueluche se guérit rapidement en se servant du remède de *Shiloh's Cure*, nous le garantissons.—Dr. M. Richard, agent, Joliette

Souffrez-vous de la Dispepsie et du mal de foie ? Le remède *Shiloh's Vitalizer* est garanti pour votre guérison.—Dr. M. Richard agent, Joliette.

"Nuits sans sommeil," et causées par ce terrible rhume. Le remède de *Shiloh's Cure* est le seul remède pour vous.—Dr. M. Richard agent Joliette.

Le Catarrhe guéri, et à sa place l'assurance d'une bonne haleine et bonne santé, par le remède de *Shiloh's Catarrh*. Prix 50 cts. Injecteur nasal gratis.—Dr. M. Richard, agent Joliette.

Pour mal de reins, mal de côté et de poitrine faites usage de *Shiloh's Porous Plaster*. Prix 25 cts.—Dr. M. Richard, agent Joliette.

Shiloh's cough and consumption cure est vendu par nous sur garantie. Ce remède guérit la consommation.—Dr. M. Richard agent Joliette.

Shiloh's Vitalizer est ce qu'il vous faut pour la constipation, perte de l'appétit, étourdissement et tous symptômes de dispepsie. Prix 10 et 15 cts la bouteille.—Dr. M. Richard agent Joliette

Le Croup, la coqueluche et bronchite, sont immédiatement guéris par *Shiloh's cure*. — Dr. M. Richard, agent Joliette.

Argent à Preter.

Jos. E. Parent,

NOTAIRE, COMMISSAIRE ETC
STE-MÉLANIE

TRANSACTION SUR BILLETS, COMPTES ETC.

Les allumettes Standard.

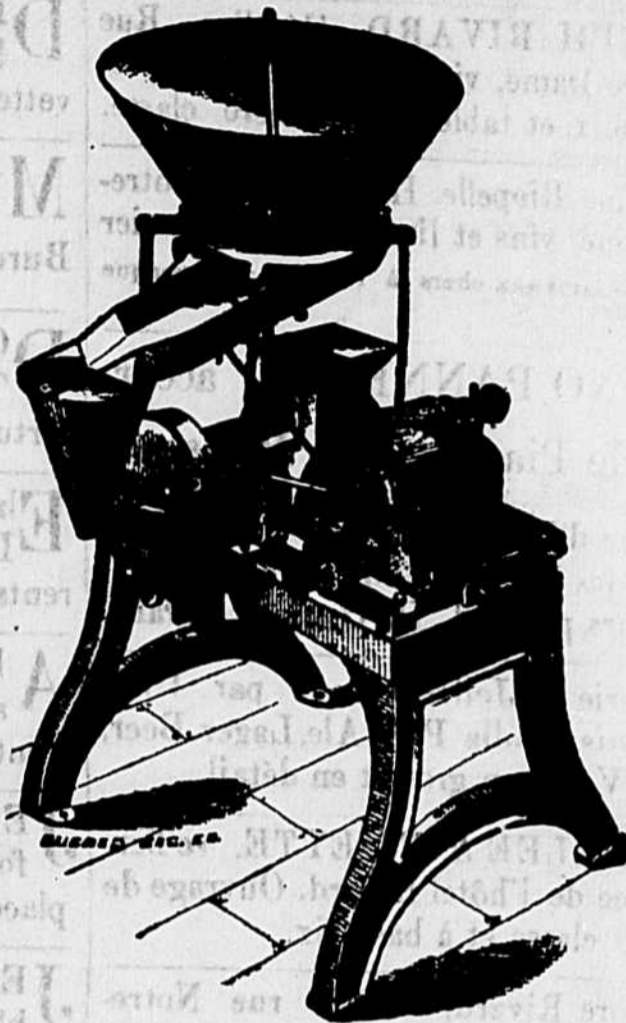
Le public sera heureux d'apprendre que MM. Fréchette & Cie., fabricants des allumettes Standard No 1, Trois-Rivières ont entièrement réparé les dégâts causés à leur établissement par le feu. Cette maison a recommencé ses opérations sur une plus grande échelle.

Elle ne s'occupe que de la fabrication des allumettes appelées Standard No 1, vu qu'elles sont plus demandées que toutes autres. La qualité de l'allumette Standard No 1, est supérieure à toute autre sur le marché de la Puissance.

Les marchands qui désireront s'en procurer devront s'adresser à M. Jos. Ed. Savoie commis chez M. E. Bolduc Joliette. M. Savoie est le seul agent autorisé pour la vente de ces allumettes pour le district de Joliette.

Nous engageons nos lecteurs à demander ces allumettes car elle donnent pleine et entière satisfaction à tous ceux qui s'en servent.

**Moulin à Mouture
Avec Aplatisseur
DE VESSOT**



Breveté le 4 Mars 1885.

1er Prix à l'Exposition Provinciale à Montréal 1884. 1er Prix à l'Exposition de Hamilton, Ont. 1885. Diplôme à Sherbrooke, P. Q. 1885.

Ce moulin consiste en une combinaison de meules à concasser et à moudre le grain avec appareil à aplatir l'avoine, etc.

Le moulin Vessot fait de la moture pour les bestiaux, et il peut moudre très fin. C'est sans contredit ce qu'il y a de plus parfait dans l'espèce.

Un moteur (horse power) de deux chevaux permet de moudre de 8 à 12 minots à l'heure et d'aplatir de 12 à 16 minots dans le même espace de temps. A l'aide de la vapeur, d'une force hydraulique ou du vent ou d'une force équivalente à celle de quatre ou six chevaux, on peut moudre de 15 à 25 minots à l'heure.

Plus de 150 de ces machines à moudre sont vendues et en usage dans le Bas et le Haut Canada, et toutes donnent pleine satisfaction.

A la manufacture on peut, en aucun temps, voir fonctionner cette machine. Elle se vend bon marché et à des termes faciles.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Pour commandes, ou de plus amples informations et certificats, demandez la circulaire, adressez :

**S. VESSOT & CIE.,
Manufacturiers,
Joliette, P. Q.**

Bon piano à vendre à bon marché et conditions faciles. S'adresser à J.U. Gervais au palais de Justice Joliette.

Maisons recommandées à Joliette.

PIERRE CHEVALIER, Hôtelier.
Rue Notre-Dame, Cour spacieuse et service de première classe.

JOSEPH RIVARD, Hôtelier. Rue Notre-Dame, vins et liqueurs de premier choix, et table de première classe.

Maxime Riopelle, Hôtelier, Rue Notre-Dame, vins et liqueurs de premier choix et voitures aux chars à l'arrivée de chaque train.

BRUNO PANNETON, accordeur de Piano, Rue Manseau.

Bankue d'Hochelaga, Joliette. Ouvert tous les jours juridiques de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. J. H. Ostigny, Gérant.

Brasserie de Joliette tenue par **Ulric Dupuis**. India Pale Ale, Lager Beer, Porter. Vente en gros et en détail.

LEVEILLE & FISETTE, sellier. En face de l'hôtel Rivard. Ouvrage de première classe et à bas prix.

Théodore Rivard, Sellier, rue Notre-Dame, toujours en mains un grand assortiment de harnais simples et doubles

ILDAIGE MERCIER, Marchand de Marchandises Sèches et de Nouveautés Place Lavaltrie

CAMILLE LABRÈCHE, Marchand de Marchandises Sèches de Gout et d'Etape, Bloc Fisk

Ephrem Bolduc, marchand de marchandises Sèches de gout et de fantaisie, ancienne place de l'Hôtel du Canada.

J. A. Larochelle, marchand de Marchandises Sèches, Spécialités pour les Articles de Modes, Place Lavaltrie.

Edouard Migué, marchand épicier, vins et liqueurs en gros et en détail. Farines et Provisions toujours en mains.

FRS. RIVET, MARCHAND EPICIER, VINS ET LIQUEURS, Rue DeLanaudière.

ONÉSIME CHEVALIER, Marchand épicier, Vins et Liqueurs, Rue DeLanaudière.

E. LACHAPPELLE, MARCHAND DE CHAUSSURES de toutes sortes, PLACE LAVALTRIE.

PIERRE ST-JEAN, MARCHAND DE CHAUSSURES, VENTE à BAS PRIX, RUE MANSEAU.

T. MARTINEAU, CORDONNIER ET Marchand de Chaussures, Rue DeLanaudière.

LEONORE MOREAU, TAILLEUR rue NOTRE-DAME.

MARC TRUDEL, TAILLEUR, Place Lavaltrie, au-dessus du Magasin de M. I. Mercier.

Maisons recommandées à Joliette.

ELIE THÉRIAULT, Ferblantier, vente aux plus bas prix et à de bonnes conditions Rue DeLanaudière.

DELLE E. ROY, Rue DeLanaudière, Machines à Coudre. Aiguilles, Navettes, etc., toujours en mains.

Médéric Lévesque, agent pour assurance et billets de chemin de fer. Bureau à l'Observateur, rue Notre-Dame.

DOSITHÉE BONIN, FERBLANTIER, porte voisine de Gilbert Lafortune. Vente à bas prix.

Elzéar Malo, ferblantier, rue Notre-Dame, constamment en mains différents articles en usage dans les familles.

ALEXANDRE BONIN, Ferblantier. ancienne place de J. B. Laurion. Vente à très bas prix.

JEAN BAPTISTE PORRAULT, forgeron. Rue St. Pierre, ancienne place de P. Laforest, Père.

JEAN-BAPTISTE BAZINET, meublier et marchand de meubles de toutes sortes, rue DeLanaudière.

W. G. Dumas, Peintre, entrepreneur de maisons et d'enseignes, décorateur, dorures et peintures à fresque, etc.

HOTEL tenu par Dame Veuve JOSEPH BOURDON, rue Notre-Dame. Vins et Liqueurs, et cour spacieuse.

L. Z. MAGNAN, Manufacturier de Biscuits et Sucreries de toutes sortes, en gros seulement.

CHS LAPORTE, Horloger et Bijoutier, porte voisine de M. Ouimet, confiseur, ou vrages garantis et à très bas prix.

L. A. Martel, Agent de moulin, pour la célèbre machine à coudre New-Williams la plus élégante et la meilleure

AGENCE de la teinturerie à vapeur de J. Gonthier, de Trois Rivières, tenue par A. Gervais, libraire, ouvrage garanti et à bas prix.

ALPHONSE THOMAS, Tailleur de pierre et Sculpteur en Pierre, en Marbre, etc., etc., etc.

AUX NOTAIRES. — MM. les notaires trouveront à la Librairie de M. Albert Gervais des blancs de Testament qu'il vendra à prix réduits.

Nouvel Hôtel à Ste-Julienne. — Monsieur A. Corsin de Ste-Julien ne a le plaisir d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'obtenir sa licence d'hôtel et qu'il sera prêt à l'avenir, à procurer au public voyageur, tout le confort désirable. Allez le voir et vous serez satisfaits.

Ste-Julienne. 13 juin, 1885 jno.

LIBRAIRIE DE JOLIETTE,
Albert Gervais,
LIBRAIRE,

RELIEUR ET
IMPRIMEUR,
ANCIEN BLOC FOUCHER
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

On trouvera toujours à cette Librairie, un assortiment complet de tous les livres classiques maintenant en usage dans les écoles, et cela au même prix qu'à Montréal, aussi, livres de prières, livres blancs, livres de récompense et d'histoire, chapelets, images, chromos, papier de toutes sortes, enveloppes, crayons, encres, plumes, cartes de visite, cartes à jouer, mottos, vases pour fleurs, albums, miroirs, cadres, etc.

TAPISSERIES!
TAPISSERIES!
Grande Variété, Patrons Nouveaux.

Le tout vendu aux mêmes prix qu'à Montréal.

Les communautés religieuses, les Messieurs du clergé, les Instituteurs et Institutrices et Messieurs les Marchands sont spécialement invités à venir visiter cet Etablissement.

IMPRESSIONS
De Luxe et de Commerce.

MATERIEL NEUF
Caractères nombreux et variés.

Placards de toutes sortes.

Têtes de Comptes, Factums, Livres Blancs, Billets, Cartes d'affaires, cartes de visites, Lettres Funéraires, etc., etc., etc.

Tout ouvrage exécuté avec soin et promptitude.

UNE SPECIALITE
Pour les Ouvrages de Luxe.

IMPRESSIONS
En plusieurs couleurs d'un fini supérieur.

Grand Incendie à Montréal.

Mort d'un pompier.

Quatre blessés.

La ville de Montréal a encore à déplorer un incendie considérable qui a coûté la vie à un des braves pompiers et des dommages qui excèdent \$200,000.

Mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, le gardien de la paix Bureau vit une légère fumée s'échapper du second étage des magasins occupés par M. Edward Lechtenheim, 177 et 181 rue des Commissaires et donna aussitôt l'alarme.

Le feu avait pris dans un amas de coton et de laine enduits d'huile et on suppose qu'il s'agit d'un cas de combustion spontanée. Les flammes se propagèrent avec une telle rapidité que plusieurs jeunes filles employées dans l'établissement eurent à peine le temps de fuir, à demi suffoquées par la fumée.

Les pompiers arrivèrent aussitôt sur le lieu du sinistre, mais le feu était déjà maître de toute la maison.

Le courage qu'ils ont montré est au dessus de tout éloge et plusieurs fois la foule entraînée par l'enthousiasme éclata en applaudissements.

Tout à coup d'immenses masses de flammes, provenant de l'explosion de matières très combustibles, s'échappèrent des fenêtres et enveloppèrent les pompiers, qui poussés par l'ennemi qu'il combattait, reculèrent pied à pied, lentement, tout en continuant de lancer l'eau sur le brasier.

On recula l'échelle Skinner et quand enfin les pompes à vapeur purent fonctionner on la rapprocha et on recommença l'attaque.

Quelques instants plus tard le sergent Clark s'aperçut que le feu gagnait les cordes qui soutenaient l'échelle et cria :

— L'échelle brûle, attention.

Les pompiers semblaient perdus et quand on vit l'échelle osciller et pencher d'un côté un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines. Instinctivement la foule se précipita en avant. L'échelle s'inclinait toujours lentement et elle allait tomber avec la grappe humaine qu'elle portait quand elle fut arrêtée dans sa chute par les fils télégraphiques nombreux à cet endroit.

Aucun des braves ne bougea pendant ces quelques secondes d'attente terrible, craignant de causer un malheur plus grand encore et quand l'échelle s'arrêta, et qu'ils furent descendus, des acclamations prouvèrent l'admiration que la foule ressentait pour leur belle conduite.

Le feu augmentait toujours.

Le gardien Fred. Haines et les pompiers James Dolan et James McHugh du No. 3 et Thos Mangan du No 9 dirigèrent les tuyaux vers le plafond du 2e étage où le feu s'était étendu. Tout à coup le mur s'écroula avec un fracas terrible, entraînant dans sa chute deux étages ainsi que les braves pompiers.

Un instant les autres pompiers pâlirent de stupeur, à la pensée que leurs confrères étaient tués.

On fit ensuite des recherches anxieuses au sujet du gardien Haines.

On savait qu'il se trouvait avec les autres blessés et on ne trouva aucune trace de lui.

Il devenait évident que le malheureux gardien avait été enseveli sous les débris.

On fit des recherches et ce n'est que jeudi matin, à six heures et demie qu'on retrouva son corps entièrement carbonisé.

Décrire la douleur de la pauvre veuve et de ses enfants est impossible.

Encore les voleurs à St-Félix de Valois.

Nos maraudeurs ont encore recommencé leur commerce de nuit. M. Joseph Ducharme a été la victime de ce hardi coup de main. En effet, des voleurs se sont emparés d'une quantité de 40 à 50 minots d'avoine sans laisser aucun vestige de leur filouterie. Quand finiront ces vols ? A la Justice de répondre.

Les races au Canada.

Voici quelques statistiques intéressantes sur la force numérique des diverses races qui habitent le Canada :

Canadiens français.....	1,198,929
Irlandais.....	957,403
Anglais.....	881,301
Écossais.....	689,863
Allemands.....	264,319
Sauvages.....	108,054

Il faut ajouter à ce tableau une centaine de mille âme appartenant à différentes autres nationalités.

Les troupes au Nord-Ouest.

La batterie A est partie de Battleford pour Swift Current, le 8 courant avec un canon Gatling. Elle se compose de cinq officiers et de vingt-trois hommes. Elle arrivera à destination le 15. La colonne volante est attendue ici le 25. Tout est disposé pour sa réception.

L'élection d'Arthabaska.

Les brefs pour l'élection de Drummond et Arthabaska ont été émis et adressés au registraire d'Arthabaska, M. J. A. Poisson.

La nomination aura lieu le 17 et la votation le 24.

M. F. Prefontaine, conservateur, et J. E. Girouard, libéral, sont les candidats.

NOTES LOCALES

M. Edouard Généreux citoyen de Joliette, est heureux d'annoncer au public de cette ville et des paroisses environnantes qu'il vient d'ouvrir une boutique où il réparera les roues de voitures et fera toutes sortes de réparations aux voitures.

Allez lui faire une visite, et vous serez satisfaits. Ses prix seront des plus réduits.

Personnel.—J. L. Archambault, Ecr. Avocat de Montréal, était en cette ville, le 11 courant, pour affaires professionnelles devant la Cour Supérieure de Joliette. Nous avons eu l'honneur de recevoir sa visite.

Personnel.—L'Hon. M. Mercier était en cette ville mercredi dernier.

Progrès.—Notre manufacture de tabac progresse de jour en jour. Chaque jour elle expédie une très grande quantité de tabac.

Voici, d'après la nouvelle liste électorale préparée par M. le Réviseur du Comté de Montcalm, le nombre de votes répartis dans chaque paroisse de ce comté. St-Liguori 333, St-Donat 57, St-Théodore de Chertsey 231, Kilkenny 327, St-Esprit 265, Wexford 108, St-Alexis 224, Rawdon 262, St-Jacques 694, Ste-Julienne 173. — Total 2,674 électeurs.

Musique à bon marché.

Sur réception de 15 cts en timbres de postes, M. Albert Gervais enverra un magnifique morceau de musique valant de 50 à 75 cts, ou 2 morceaux pour 25 cts. Ceux qui voudront s'en procurer, voudront bien spécifier à M. Gervais le numéro et nom des morceaux ci-après énumérés.

- | | |
|--|-----------|
| 1. Silvery Echoes | Blake. |
| 2. Signed March | Kleber. |
| 3. Rainbow Schottische | " |
| 4. Sweet Kiss Polka | Kinkel. |
| 5. Mountam Belle Schottische | " |
| 6. Flories Waltz | " |
| 7. Dewdrop Waltz | " |
| 8. Snowdrop Polka | Blake. |
| 9. Little Blue Eyes Waltz | " |
| 10. Dancing Fairy Redowa | " |
| 11. Christmas Belle March | Wyman. |
| 12. General Grant's March | Mack. |
| 13. Li Goricolo Galop | De Grau. |
| 14. Fairy Wedding Waltz | Turner. |
| 15. Ray of Sunshine | Leduc. |
| 15a. L'Argentina. Complete | Ketterer. |
| 16. Les Roses Waltz | Metra. |
| 17. Home Sweet Home. | Thalberg. |
| 18. Sweet Violetz Waltz | " |
| 19. Wait Clouds Roll By Sweet Violets. | " |
| 20. Serenada des Anges | Kinkel. |
| 21. Wayside Chapel | Wilson. |
| 22. Clayton's March | Blake. |
| 23. Robin's Return | Fisher. |
| 24. Whisperings of Love | Kinkel. |
| 25. Irresistible Galop. | " |
| 26. Beautiful Star. Easy. | " |
| 27. Wilt We Have Massed You. Easy. | " |
| 28. Mocking Bird Duet. | " |
| 29. Fairyland Waltz | " |
| 30. Nursery Rhymes. Easy arrangement | " |
| 31. Woodland Echoes | Wyman. |
| 32. Evergreen. Waltz | Stoddart. |
| 33. Starlight Waltz | Brannerd. |
| 34. Heaveuward March | Vilbre. |
| 35. Midnight Galop. Complete | " |
| 51. Dead March in Saul. | " |
| 52. Celebrated Bird Waltz. | " |
| 53. Campbell's are Coming. Easy. | " |
| 54. Caledonians Quadrills. | " |
| 55. Good News from Home. Easy. | " |
| 56. Mocking Bird March | Mack. |

ELIXIR RESINEUX PECTORAL

REMEDE PRECIEUX

Contre la toux, le Rhume, l'Ex-
tinction de la Voix,
l'Asthme, Etc.



Préparé exclusivement

PAR

L. ROBITAILLE, PHARMACIEN-CHIMISTE,

JOLIETTE, P. Q.

Depuis une vingtaine d'années le marché a été inondé d'une foule de sirops expectorants, ayant pour base certaine gomme ou résine, préconisée comme étant le remède par excellence pour guérir les maux de poitrine. La gomme de sapin, la gomme d'épinette rouge, la gomme de pin, etc., donnant leurs noms aux préparations expectorantes dont elles étaient la base, sont montées tour à tour à l'assaut de la faveur populaire, chacune de ces préparations réclamant la supériorité sur les autres préparations analogues.

Le fait est que tout sirop, ayant pour base une des gommes mentionnées plus haut, et préparé tel qu'il doit l'être, est d'une efficacité réelle dans le traitement des différentes affections des voies respiratoires; car il est aujourd'hui reconnu que les gommes et les résines exercent un effet des plus salutaires chez les personnes souffrant des maux de poitrine. Les médecins les plus distingués les prescrivent beaucoup dans les maladies de cette nature; et en France où la science médicale a fait des progrès si étonnants, les praticiens célèbres recommandent à leurs patients le séjour dans les forêts où abondent les arbres résineux. L'histoire nous apprend que les premiers colons français, venus en Canada, remarquèrent l'usage que faisaient les Indiens des gommes et résines du pays contre les affections pulmonaires.

Mais il est constaté par l'expérience que chacune de ces gommes et résines, quelle que soit sa valeur, acquiert une efficacité beaucoup plus prononcée, lorsqu'au lieu de l'employer isolément on l'associe à d'autres substances de même nature possédant également à un degré éminent des vertus curatives. Ainsi, telle gomme, qui possède la propriété d'adoucir l'irritation causée par la toux agira peu ou point comme expectorant. Telle résine exerce une action particulière sur les muqueuses bronchiales, telle autre agit plus spécialement sur le larynx. En un mot il est évident que ces substances, qui ont déjà séparément une grande efficacité, doivent produire un effet beaucoup plus sûr, lorsqu'elles réunissent leurs diverses vertus pour combattre les affections de ces deux grands organes, la gorge et les poumons.

Désirant créer une préparation qui réunit les qualités expectorantes, adoucissantes, toniques et sédatives des gommes et résines que nos forêts canadiennes produisent en si grande abondance, nous nous sommes mis à l'œuvre et après de nombreuses recherches et des essais répétés, nous avons, croyons nous, réussi à trouver une préparation parfaite. Nous avons donné à cette préparation le nom "d'Elixir Résineux Pectoral," nom qui indique sa composition et l'usage auquel il est destiné.

"L'Elixir Résineux Pectoral" est en vente depuis plusieurs années et le débit en augmente continuellement, grâce aux merveilleux effets qu'il produit chez ceux qui l'emploient. "L'Elixir" est garanti ne contenir ni opium, ni morphine, substances dangereuses qui entrent dans un grand nombre de sirops expectorants tant vantés de nos jours.

"L'Elixir" est agréable au goût, le prix en est modique

(seulement 25 cts), la bouteille est grande, et la dose est petite (une cuillerée à thé).

Défiez vous des imitations, voyez si l'enveloppe extérieure est bien ornée d'une vignette représentant un sauvage et un cultivateur et au-dessus les mots "Elixir Résineux Pectoral,"

Essayez "l'Elixir" et vous n'emploierez jamais d'autres remèdes contre la toux, car c'est le Remède par excellence.

De nombreux certificats attestent l'efficacité de cette préparation remarquable: le peu d'espace ne nous permet pas de les publier ici. Mais toute personne désireuse d'en prendre connaissance, n'aura qu'à nous envoyer son adresse et elle recevra par le retour de la malle une copie des certificats les plus importants et les noms et l'adresse de nombre de personnes qui ont employé avec succès "l'Elixir Résineux Pectoral."

Citons toutefois quelques-uns de ces témoignages pour donner une idée des autres.

L. ROBITAILLE, Ecr., Pharmacien, Joliette.

JOLIETTE, 10 mars 1884.

CHER MONSIEUR,

Il me fait plaisir de donner mon témoignage en faveur de votre excellente préparation, "l'Elixir Résineux Pectoral." Depuis le 20 décembre dernier, voilà plus de cent vingt bouteilles que nous employons au Collège de Joliette contre la toux et le rhume chez les élèves de cette Institution et nous ne pouvons faire autrement que de dire que votre Elixir nous a donné la plus entière satisfaction.

L. B. DUFORT, C. S. V.

Procureur du Collège Joliette.

MONSIEUR LOUIS ROBITAILLE, Pharmacien-chimiste.

JOLIETTE.

MONSIEUR,

Sous ce pli, vous trouverez le prix de trois bouteilles de votre Elixir résineux pectoral que vous voudrez bien remettre au porteur.

Je profite de l'occasion pour vous féliciter du succès qu'obtient tous les jours cette excellente préparation. Outre l'appréciation flatteuse qu'en a faite mon médecin auprès de ma famille, il me fait plaisir de certifier que l'emploi de votre Elixir résineux pectoral contre les maladies de la gorge et des poumons a obtenu à ma connaissance et dans chaque cas un succès aussi sûr que prompt.

Veuil'ez agréer, Monsieur, etc.

C. P. CHARLAND,

Joliette, le 20 juin 1885.

Avocat.

A MONSIEUR LOUIS ROBITAILLE, Pharmacien, Joliette, Q.

Je certifie par le présent témoignage que j'ai prescrit "l'Elixir résineux pectoral" contre les maladies de la gorge et des poumons et que j'en suis parfaitement satisfait; je le recommande donc cordialement à messieurs les médecins dans les maladies des organes respiratoires.

Veuil'ez agréer, etc.

V. J. E. BROUILLET, M.D.V., O.M.

Kamouraska, 10 juin 1885.